

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Haute-Normandie

NOR : AFSZ1530196A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;
Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1^{er},

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Haute-Normandie :

1. Au titre du 1^o (c) de l'article D. 1432-15 (I), représentant de l'État : M. René BIDAL, préfet du département de l'Eure.

2. Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du I (2^o, a) de l'article D. 1432-15 :

M. Denis REMANDE, titulaire, M. Lionel ARGENTIN, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail.

M. Maurice LE QUELLEC, titulaire, M. Mohamed KHELIFI, suppléant, désignés par la Confédération française des travailleurs chrétiens.

M. Ladislav PAVLATA, titulaire, M. Bernard SIMON, suppléant, désignés par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

b) Au titre du I (2^o, b) de l'article D. 1432-15 :

Mme Marie-Françoise GRIBOVAL, titulaire, Mme Claudie ALEXANDRE-LEMESLE, suppléante, désignées par le Mouvement des entreprises de France.

M. Florian DERLY, titulaire, M. Patrice BAVILLE, désignés par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

M. Guillaume DARTOIS, titulaire, Mme Marie-Thérèse LENORMAND, suppléante, désignées par l'Union professionnelle artisanale.

3. Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétences de l'agence régionale de santé :

a) Au titre du I (4^o, a) de l'article D. 1432-15 :

M. Yvon GRAÏC, titulaire,

Mme Mauricette DUPONT, suppléante.

b) Au titre du I (4^o, b) de l'article D. 1432-15 :

Mme Francine MARAGLIANO, titulaire,

M. Christian CYPRIEN, suppléant.

c) Au titre du I (4^o, c) de l'article D. 1432-15 :

M. Michel LOISEL, titulaire,

Mme Thérèse DRANGUET, suppléante.

4. Personnalités qualifiées :

M. Dominique FERMÉ.

Mme Véronique MERLE.

Mme Karine WOLF THAL.

M. Bernard DEBRAS.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, élus par leurs pairs au sein du comité d'agence prévu à l'article L. 1432-10 du code de la santé publique :

M. Georges AMARANTHE, titulaire, Mme Catherine TISON, suppléante.

M. Thomas AUVERGNON, titulaire, Mme Hélène BRIFFAUT, suppléante.

Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 12 mars 2015.

MARISOL TOURAINE